

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 14 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, ZEBOUDJ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYS, BODEIN, BERTELOOT, ADANT

Absents excusés : Mme PETITPREZ, MM. LEMILLE, WIECH

Secrétaire de séance : M. ABELLEYS

1 – Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 établi par le Comptable des Finances Publiques.

2 – Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021. Cet examen fait apparaître un excédent de fonctionnement de 223 790,56 € et un excédent d'investissement de 18 018,15 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 112 973,26 € en dépenses et à 7 258,90 € en recettes.

Le Conseil Municipal considère que tout est régulier et après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

3 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire communique les différents résultats constatés sur l'exercice 2021 :

Section d'Investissement

Dépenses		88 752,02 €
Recettes		77 407,35 €
Déficit	-	11 344,67 €

Section de Fonctionnement

Dépenses		488 176,22 €
Recettes		571 798,62 €
Excédent	+	83 622,40 €

Résultats des deux sections cumulées

	-	11 344,67 €
	+	83 622,40 €
Excédent	+	72 277,73 €

<u>Sections</u>	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Résultats de l'exercice	- 11 344,67 €	+ 83 622,40 €
Résultats antérieurs	+ 29 362,82 €	+ 140 168,16 €
Résultat cumulé	+ 18 018,15 €	+ 223 790,56 €

Restes à réaliser

Dépenses :	112 973,26 €
Recettes :	7 258,90 €

- 105 714,36 €

<u>Résultat corrigé</u>	- 87 696,21 €	+ 223 790,56 €
--------------------------------	---------------	----------------

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, soit au C/1068 : 87 696,21 €
- la reprise des résultats :

Investissement :	+	18 018,15 €
Fonctionnement :	+	136 094,35 € (223 790,56 € - 87 696,21 €)

Le Conseil Municipal approuve les résultats de l'exercice 2021 et décide l'affectation des résultats ci-dessus.

4 - Budget Primitif 2022

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil municipal doit être informé chaque année avant l'examen du budget de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus. Le Conseil Municipal prend acte de la transmission et de la présentation de cet état annuel par Monsieur le Maire.

La Section de Fonctionnement s'équilibre à 719 382,35 €

→ Les recettes proviennent des dotations reçues de l'état : 200 697 €, des contributions directes et indirectes : 358 179 €, de produits des services du domaine : 19 400 €, d'atténuation de charges : 1 100 €, de produits de gestion courante : 800 €, de produits exceptionnels : 3 112 € et d'un excédent antérieur de Fonctionnement : 136 094,35 €.

→ Les dépenses comprennent des charges à caractère général : 178 752,35 €, des charges de personnel et frais assimilés : 245 343 €, une atténuation de produits : 7 427 €, des autres charges de gestion : 124 973 €, des charges financières : 600 €, des charges exceptionnelles : 5 100 €, un virement à la Section d'Investissement : 123 187 € et des dépenses imprévues : 34 000 €.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions aux diverses associations.

- Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- Amicale des dons de sang Canton de Cassel	200,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Les Amis du Patrimoine Ste Marie Cappel	300,00 €
- Ass. « A l'Asso ! » Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Ass. Club des Aînés Subvention exceptionnelle : voyage des aînés	1 500,00 €
- Association F.I.B.A.	2 000,00 €
- Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Ass. Radio Uylenspiegel Cassel	250,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- BUDOKAN Ste Marie Cappel	550,00 €
- Comité des Fêtes Ste Marie Cappel	1 500,00 €
- Croix-Rouge-Française	100,00 €
- De Yo Bolle Cappeloise	500,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel	3 500,00 €
- Foyer Rural Subvention exceptionnelle : voyage à Charnas	1 500,00 €
- Institut de la Langue Régionale Flamande	100,00 €
- Maison des Parents CHRU Lille	100,00 €
- OCCE Ecole Publique Ste Marie Cappel	600,00 €
- OCCE Subvention exceptionnelle : classe de découverte	2 300,00 €
- Tennis Club du Pays de Cassel	650,00 €
- ADMR Wormhout	100,00 €
- Association pour un sourire aux personnes âgées	200,00 €
- Olivier Dance Company Ste Marie Cappel	500,00 €
- Association des Brasseurs Amateurs de Flandre	200,00 €
- ADSMTSF	200,00 €

Comme prévu lors de la réunion du 6 décembre 2021, la commune versera symboliquement une somme de 1 000,00 € pour aider au financement du terrain de football synthétique de Noordpeene.

La Section d'Investissement s'équilibre à 403 123,26 €

→ Les recettes proviennent du F.C.T.V.A. : 12 475 € ; d'un virement de la Section de Fonctionnement : 123 187 € ; de la taxe d'aménagement : 4 000 € ; d'une affectation des résultats de 87 696,21 € ; de subventions d'investissement : 110 488 € ; d'un emprunt : 40 000 € ; de restes à

réaliser (subventions d'investissement) : 7 258,90 € ; d'un excédent antérieur d'Investissement : 18 018,15 €

→ Les dépenses comprennent :

- les remboursements d'emprunts : 9 800 €
- des frais d'études pour le projet de salle des fêtes : 25 000 €

Le Conseil décide notamment de la réalisation des travaux suivants :

	<u>Restes à réaliser - exercice antérieur</u>	<u>Nouveaux programmes</u>
- Travaux Eglise	11 051,36 €	
- Acquisition de matériel	6 224,30 €	
- Travaux Orgue Eglise	12 000,00 €	
- Aménagement Mairie	13 050,00 €	13 350,00 €
- Travaux Ecole	7 647,60 €	
- Restauration Eglise	60 000,00 €	115 000,00 €
- Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	
- Dépose minute et signalisation		4 000,00 €
- Apprentis Atelier communal		15 000,00 €
- Travaux salle polyvalente		108 000,00 €

5 – Vote des taux des taxes directes locales

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 qui ne nécessite pas d'augmentation des taux des contributions directes locales, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de contributions directes pour 2022 à l'identique de l'année précédente, soit :

- Taux de Taxe sur Foncier bâti 30,81 %
- Taux de Taxe sur Foncier non bâti 36,76 %

6 – Dénomination de rues

Le Maire rappelle que la dénomination des voies principalement à caractère de rue est laissée au libre choix du Conseil Municipal. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213 du CGCT. Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste... d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal avait lors de précédentes réunions été invité à réfléchir sur la dénomination de la voie nouvelle qui traverse le Lotissement « Flandre Investir ». La proposition formulée et retenue est :

- Dischmullestraete (voie qui part du CD 53 à l'Hoflandt Drève)

A la demande de Tisserin Habitat, il convient de définir la dénomination de la voie de leur futur lotissement. La proposition formulée et retenue est :

- Peene Weg (voie qui part de l'Hoflandt Drève)

En ce qui concerne la numérotation des maisons, elle se fera au mètre.

7 – Point sur les différentes commissions

- Fêtes
 - . Application « Lumiplan » : des renseignements ont été pris sur cette application qui permet de communiquer avec les habitants, d'envoyer des infos en temps réel et aussi de recevoir des alertes qui arrivent sur les boites mail.
- Jeunesse
 - . Centre de loisirs de printemps : 17 enfants y ont participé
 - . Activités pour les ados : à réfléchir
 - . CLEA : des fanions sont réalisés pour la ducasse communale
- Voirie, environnement
 - . La CCFI effectuera des travaux de réfection de voirie : Campagne Drève
 - . Meulen Straete : voir pour le fossé
 - . Cimetière : les panneaux pour la reprise des concessions en état d'abandon ont été posés
- Travaux
 - . Vitraux à l'église : la remise en état est terminée
 - . Orgue (2^{ème} tranche) : les travaux sont en cours

- . Des travaux ont dû être effectués au niveau du clocheton de l'église et des gouttières des nefs supérieures, ceux-ci sont pris en charge par l'assurance de la commune.
- . Orme activités : les travaux à réaliser concerneront essentiellement le désherbage du cimetière
- . Eclairage public : l'éclairage public sera totalement coupé en juin, juillet et août sauf, pour des raisons de sécurité, au niveau du carrefour RD53/RD916 et au niveau du Petit Bruxelles
- . le chauffage de la salle des sports sera totalement arrêté durant tout l'été

8 – Questions diverses

- Championnats de France de cyclisme sur route : ils auront lieu du 22 au 25 juin 2023 et passeront sur la commune → voir pour envisager des animations sur le village.
- Passage d'avions de ligne : il a été constaté le passage d'avions de ligne à basse altitude les vendredis vers 21 h/22 h → voir la réglementation à ce sujet.
- Pass pass covoiturage : Lors de la réunion du 22 mars, la demande de création d'une communauté Pass pass covoiturage avait été évoquée. Il s'avère que l'adhésion n'est pas possible pour un village. La question se pose de savoir si la CCFI ayant la compétence mobilité veut s'engager dans ce type de procédure. Une communication peut aussi être faite sur la page Facebook ou le site de la Commune.

